

d'argent pour payer la traversée, une convention fut conclue avec le gouvernement britannique, par laquelle celui-ci s'engagea à avancer le coût du voyage d'immigrants choisis, au moyen de prêts consentis aux adultes et d'une allocation faite aux enfants. Le bénéfice de cette mesure est strictement réservé à trois classes d'immigrants britanniques, savoir: (a) les cultivateurs mariés, leurs familles, et les ouvriers agricoles célibataires; (b) les domestiques et serviteurs; (c) les jeunes immigrants. Ces derniers n'en peuvent bénéficier qu'entre 14 et 17 ans. Les prêts sont limités au coût du voyage en troisième classe, tant sur terre que sur mer; ils sont remboursables sans intérêt. Une immigrante entrant dans une ferme et y demeurant au moins un an a droit à une prime de £6, à la condition qu'elle ait alors achevé de s'acquitter de sa dette. L'une des clauses de la Convention de Colonisation de l'Empire autorise un sujet britannique demeurant au Canada à désigner l'un de ses parents, amis ou connaissances; celui-ci, dès son arrivée, aura du travail assuré dans cette ferme. Dans ce cas, le fermier et l'immigrant sont solidairement responsables du remboursement du prêt. Les domestiques doivent commencer à s'acquitter de leur dette dès la fin du premier mois, les ouvriers de ferme célibataires dès la fin du premier trimestre et les chefs de famille dès la fin du premier semestre; les deux premiers doivent se libérer intégralement dans le délai d'un an, mais les chefs de famille peuvent obtenir un délai maximum de trois ans.

Afin de perfectionner le fonctionnement de la colonisation au Canada et de faciliter les débuts des nouveaux colons, le ministère de l'Immigration et de la Colonisation s'est assuré le concours de la Commission de la terre aux soldats. Les fonctions de cet organisme consistent à diriger les nouveaux venus vers les terres qui leur conviennent le mieux, et de les protéger contre toute exploitation dans l'achat de leur ferme. Dans chaque district de colonisation il existe un bureau consultatif, composé d'agriculteurs et de financiers ou banquiers, qui a pour mission de donner son opinion sur la terre offerte en vente et l'équité du prix d'achat. On encourage particulièrement le groupement dans un même lieu de plusieurs familles unies par des liens de parenté ou d'amitié.

Plus récemment, le gouvernement britannique s'est résolu à aider certaines familles du Royaume-Uni à s'établir sur des fermes au Canada, indépendamment du prêt dont il est parlé ci-dessus. A cet effet, il leur consent une avance, dont le maximum est £300 par famille, remboursable en vingt-cinq ans, avec intérêt à 5 p.c. par an. Ces familles doivent avoir été choisies et leur choix approuvé tant par les autorités britanniques que canadiennes; de plus, elles doivent avoir démontré leur savoir-faire dans l'exploitation d'une ferme. Ces colons sont établis, sous la direction de la Division des Terres, sur des fermes que possède le gouvernement ou qui sont achetées à leur intention. Le paiement du prix d'achat de la ferme s'opère en 25 ans, avec intérêt à cinq p.c. par an. On espère, par ce moyen, transplanter au Canada, 3,000 familles britanniques en 3 ans. Pendant la première saison, il est venu approximativement 500 familles, mais ce mouvement sera nécessairement accéléré durant la seconde et la troisième année, lorsque leurs proches, restés au pays, seront assurés de leur réussite.